

CTL du 22 NOVEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

Transfert de gestion des 4 communes gardoises au SGC Est-Hérault au 01/01/2023 (pour information)

Un ajustement de périmètre est conduit **entre les DDFiP du Gard et de l'Hérault** afin mettre en concordance le périmètre de compétence des SGC avec le ressort territorial des EPCI. Il a pour objet d'opérer le transfert de la gestion comptable de **4 communes du Gard** qui appartiennent à la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises dont le siège est situé à Ganges, dans l'Hérault. Il s'agit des communes suivantes : Saint-Julien-de-le-Nef, Saint-Martial, Saint-Roman-de-Codières et Sumène qui dépendent actuellement de la Trésorerie Spécialisée du Vigan (Gard), qui fermera à compter du 31/12/2022 dans le cadre du NRP.

Ainsi, à compter du 01/01/2023, ces **4 communes** seront prises en charge comptablement par le **SGC Est-Hérault** situé à Saint-Mathieu-de-Treviers. Elles intègrent également le portefeuille du **CDL** en charge de la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises.

Bien sûr, **aucun transfert d'emploi vers la DDFiP 34** n'est prévu. La Direction évalue la charge à un « équivalent temps plein » de 0,22 agent. Le fonds documentaire de ce CTL n'indique aucune information sur la charge de travail (nombre de titres, mandats, budgets, ...). Ainsi, il nous est impossible de vérifier cette estimation de charge.

De plus, ce point étant lié au NRP, il aurait dû être étudié « pour avis » et non « pour information ». La CGT FP 34 a donc demandé un **vote**.

Résultat : **Contre : CGT, Solidaires ; Abstention : alliance CFDT/CFTC ; Pour : FO**

Partenariat SNCF- DGFIP pour le recouvrement des amendes (pour information)

Un agent SNCF a été mis à disposition de la direction de l'Hérault. Il a rejoint la **Trésorerie Hérault Amendes** le 07/11/2022, pour une durée de 24 mois, renouvelable une fois.

L'objectif est d'optimiser le recouvrement des amendes forfaitaires majorées de la SNCF (et uniquement de la SNCF) qui tombent dans le portefeuille de la trésorerie Hérault Amendes. Cet agent aura donc accès à nos applications. La Direction indique qu'il sera formé à l'utilisation de toutes les applications mises à disposition des agents de la trésorerie amendes (AMD, Adonis, Adélie, BNDP, Ficoba, DPAE...) et aux réserves qui s'y attachent (formation à la déontologie).

Pour la CGT FP 34, c'est un **exemple criant du manque d'effectif de nos services**. Cette mission aurait dû être assurée par un agent DGFIP !

La Responsabilité des Gestionnaires Publics (pour information)

Réforme majeure, et pourtant c'est le grand vide à 1 mois et demi de sa mise en place !

Au niveau national, la CGT a été convoquée à deux réunions en 2022, avec si peu de documents : 2 pages et 5 lignes.

Au niveau local, nous avons, pour ce CTL, un document d'une page et 15 lignes, sans contenu.

Des notes de services devraient nous être présentées à compter du 15 décembre pour une application au 1er janvier... **Lunaire !!!**

La Direction Générale indique que les objectifs de la réforme sont doubles :

- se concentrer sur les fautes graves ayant causées un préjudice financier significatif,
- mettre en oeuvre un régime de responsabilité commun aux ordonnateurs et aux comptables.

Cette réforme est une rénovation profonde du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics afin de le rendre plus efficace en le recentrant sur les enjeux principaux et les responsables effectifs, tout en maintenant la séparation entre les deux fonctions.

Le nouveau régime met fin au régime dual actuel : responsabilité des ordonnateurs devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) et responsabilité des comptables devant les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) et la Cour des comptes. Il repose sur une juridiction désormais unique (la 7e chambre de la Cour des comptes) et un système de sanctions fondé sur des amendes non rémissibles, modulées et plafonnées.

Nous t'encourageons à lire le [compte rendu de la CGT Finances Publiques du GT du 03/11/22](#).

Malgré le discours rassurant et apaisant du Directeur, **nous sommes inquiets quant à la possible mise en cause de la responsabilité des agents.**

La Direction prévoit une communication auprès de tous les acteurs (élus, chefs de services, régisseurs,...). **La CGT FP 34 déplore que les agents soient oubliés de ce dispositif ! De notre côté, nous resterons vigilants et veilleront à vous informer.**

Frais de déplacement : diffusion d'une foire aux questions (FAQ) (pour information)

Lors du CTL du 05/07/22, nous avons eu un vif débat avec la Direction autour des frais de déplacement. La CGT FP 34 a demandé qu'une **note locale fixe les mêmes règles pour tous les agents, et soit conforme à la note nationale de 2014.**

En amont de ce CTL, les syndicats ont été destinataires d'une foire aux questions (FAQ) pour avis. **La CGT FP 34 a été la seule organisation syndicale à répondre.**

Nos propositions ont été retenues : simplification des pièces justificatives des EDR, juste application de la résidence de départ et d'arrivée (ce point était remis en cause pour les CDL), utilisation du véhicule personnel, frais de parking.

Nous sommes donc en attente d'une nouvelle note départementale conforme à nos débats.

Questions diverses :

- Mi octobre, les agents du PRS nous ont dit avoir voté sur de nouveaux horaires. Pourquoi n'est-ce pas à l'ordre du jour de ce CTL malgré notre demande ?

Réponse de la Direction : Organisation rapide d'un vote conforme au règlement (bulletin secret + 2 options de plages horaires) avec mise en application au 01/01/2023.

- Nous avons dénoncé la nouvelle organisation de l'**accueil** à Pezenas. Elle sera en mode **drive** Mac-Do. **Inadmissible** tant pour les collègues que pour les usagers (quand il pleut ils se mouilleront dehors). La fenêtre coulissante sera trop haute, de plus il y a un rebord trop large, les collègues devront se pencher pour répondre aux usagers.

Le Directeur a demandé à ses équipes d'expertiser ce point. La CGT suivra cela de près !

- La CGT FP 34 déplore qu'une fois de plus les EDR soient oubliés. En effet, la Direction n'a pas proposé les 3 Groupes de Travail (Nîmes, CDC pro, orga SIE) aux EDR exerçant en SIE.

- Les agents de SIP n'ont plus accès à LASCOT, et l'accès à SURF n'est pas encore possible. Quel est le calendrier de déploiement ? Quand les agents seront-ils informés et formés ?

La Direction explique que la note de la DG n'a été reçue que vendredi dernier. Elle est en cours d'expertise pour diffusion aux agents de SIP. Une fois de plus, la DG va plus vite que la musique !

- Les huissiers n'ont pas de badge pour accéder à Apollo (PRS, SPF, ..). Pourriez-vous vous rapprocher de la div CF/rec pour recenser leur besoin ? *La Direction a accepté.*

**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**

- La CGT FP 34 dénonce le fait qu'un agent territorial de Lodève ait les habilitations pour modifier les bases foncières. C'est un agent de la DGFIP qui devrait le faire. Encore une conséquence du manque d'effectif de nos services !!!

- Dans le cadre du fonds d'amélioration du cadre de vie des agents où en sont les travaux du local vélo de Montmorency ? Par ailleurs, les vélos de l'administration prennent pas mal de place. Quand il pleut, les vélos et trottinettes des agents sont sous la pluie. Serait-il possible que les vélos de l'administration soient stockés au garage afin de libérer de la place ?

La Direction n'a pas avancé sur ce point travaux. En l'attente, elle accède à notre demande relative au stockage de vélos au garage. La CGT reste mobilisée. A suivre...

De plus, à notre connaissance, les agents du 34 n'ont pas eu d'info sur l'existence des kits de réparation vélo achetés par la DDFIP 34 (CTL du 07/06/22).

La Direction fera une communication en ce sens.

- Le Transfert Restructuration Fusion (TRF) concernant la trésorerie hospitalière Ouest-Hérault au 01/01/23 n'est pas à l'ordre du jour de ce CTL. Pourquoi ?

La Direction admet qu'il s'agit d'un « oubli ». En conséquence un CTL exceptionnel devrait se tenir le 15 décembre 2022.

- Y a-t-il d'autres TRF prévus au 01/01/23 ?

Non.

- Arrive-t-on au volet 2 indiqué dans le calendrier du NRP « Les structures M22 (EHPAD, ESMS,...) ont vocation à être regroupées à la Paierie départementale et à la trésorerie hospitalière Ouest Hérault, dès que les conditions seront réunies » ?

La Direction indique que rien n'est fixé à l'heure actuelle, mais une étude est en cours. La décision devrait être prise fin 2023.

- La CGT FP 34 est intervenue concernant la problématique des places de parking à Béziers Clémenceau (notamment au niveau du SGC). Nous avons demandé si des stationnements payants pourraient être pris en charge par l'administration.

La Direction souhaite qu'un état des lieux soit fait sur l'organisation des pratiques actuelles (télétravail, temps partiel, ..) afin d'être certain de ne pas s'engager dans des dépenses inutiles. La CGT reste attentive sur ce point.

Le Directeur a souhaité rajouter que, malgré lui, il va y avoir du retard sur l'octroi des abonnements de places de parking à Pézenas. En effet, le maire lui a indiqué qu'une modification des règles de stationnement est en cours. Le Directeur nous a assuré qu'il suit l'affaire de près. Nous ferons de même.

- La CGT FP 34 a dénoncé la non parution sur Ulysse des 3 fiches de postes de CDL. La Direction semble donc décidée à ne pas combler la vacance d'emplois. Nous attendons avec impatience le point prévu début 2023 sur ce sujet...

- Nos dernières questions portaient sur l'avenir des services de la DDFIP 34 :

Création d'un SDIF ? Fusion des PCE ? Fusion des SPFE ? Suppression de l'antenne du PCRP à Béziers ? Une seule réponse : rien n'est encore décidé.

La CGT FP 34 est pugnace, ces questions seront posées autant de fois que nécessaire.



*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*